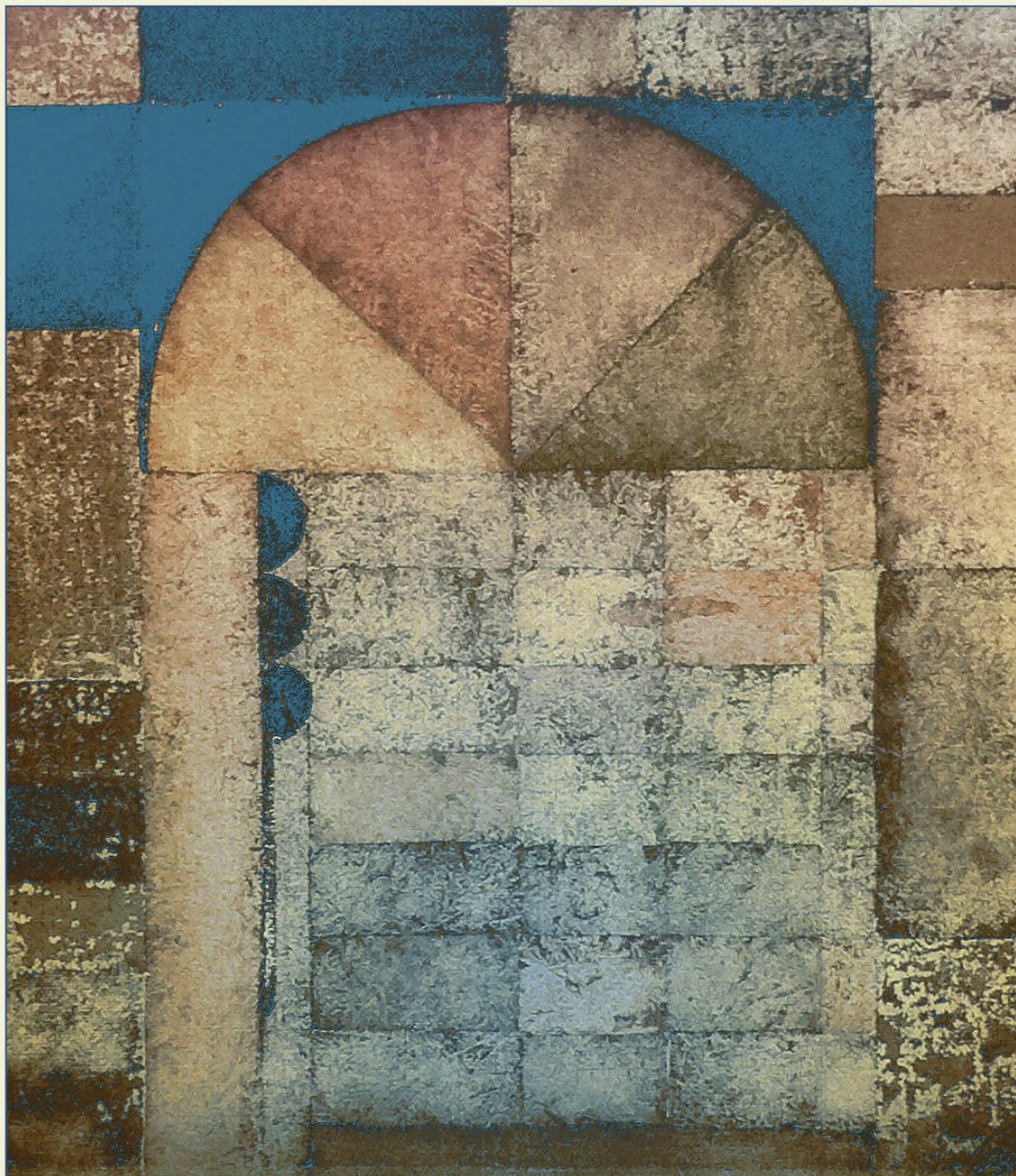


# Emani RAPPORT ANNUEL 2008





The Plant

R. Piccart

**Rapport annuel 2008**  
**du Conseil d'Administration**  
**et du Commissaire Réviseur à**  
**l'Assemblée Générale du**  
**5 juin 2009**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux  
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 - B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

## Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre,

### Compte de résultat

	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Cotisations acquises, nettes de réassurance	13.322.856	22.536.723	13.238.351
Sinistres	4.292.150	-28.368.953	-141.185
Frais	-2.496.242	-2.133.666	-1.891.395
Autres produits	13.726	169.045	104.812
Produits d'investissements	-4.310.516	3.171.168	3.332.213
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>10.821.974</b>	<b>-4.625.683</b>	<b>14.642.796</b>

### Bilan

Actif	150.596.229	143.411.105	117.013.291
Passif	56.128.860	53.155.274	22.370.356
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes )	94.467.369	90.275.831	94.642.935

## Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'entreprises
13	Message du Président
14	Description des Activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
20	Rapport de Régie d'Entreprise
22	Rapport du Commissaire Réviseur
24	Bilan et Compte de Résultats
28	Annexes aux Comptes Financiers

## Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH  
AG für Kernenergie-Beteiligungen (AKEB)  
AREVA NC  
AREVA NP Inc.  
Belgoprocess NV  
BKW FMB Energie SA  
British Energy Plc  
British Nuclear Fuels Plc  
Bruce Power L.P.  
CEZ a.s.  
Centrales Nucléaires en Participation SA  
EDF  
ENEL \*  
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid-Nederland NV EPZ  
EnBW Kraftwerke AG  
EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)  
E.ON Kernkraft GmbH  
E.ON Sverige AB  
Eskom Holdings Ltd  
Eurodif Production SA  
European Commission - JRC - Site Ispra  
European Commission - JRC - Site Karlsruhe  
European Commission - JRC - Site Petten  
FBFC  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV  
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH  
GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
New Brunswick Power Nuclear Corporation  
Nordostschweizerische Kraftwerke AG  
OKG Aktiebolag  
Ontario Power Generation  
Paks Nuclear Power Plant Ltd  
Ringhals AB  
RWE Power AG  
SCK-CEN  
Svensk Kärnbränslehantering AB  
Slovenske Elektrarne AS  
Socatri SARL  
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA \*  
Studsvik AB  
Teollisuuden Voima Oyj  
Urenco Ltd.  
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW AG)  
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

\* Membre Non Assuré

## Représentants des Membres

### Membre

### Représentant

### Suppléant

#### Afrique du Sud

Eskom Holdings Ltd

K. Darbourn

M. Molelekoa (6.6.08)

#### Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH

R. Heskamp

A. Stoll

EnBW Kraftwerke AG

C.D. Bölle

EnBW Kernkraft GmbH (GKW Neckar GmbH)

W. Heni

C.D. Bölle

E.ON Kernkraft GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

European Commission - JRC - Site Karlsruhe

R. Lennartz

Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH

K. Greimel

W. Seewöster

GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH

H. Näser

Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH

J. Haaf

J. Grundmann

Kernkraftwerk Obrigheim GmbH

E. Ehrmann (<31.10.08)

R. Lüdascher

RWE Power AG

J. Haaf

J. Grundmann

Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH (HEW)

R. Kettler

A.Brachem

#### Belgique

Belgoprocess NV

A. Roefs

FBFC International SA

F. Goens

P. Daurès (6.6.08)

SCK-CEN

C. Legrain

#### Canada

Bruce Power L.P

K. Kelly

New Brunswick Power Nuclear Corporation

N. Duplessis

D. Hay

Ontario Power Generation

J. Floras

C. Sidford

#### Etats-Unis

AREVA NP Inc

Ph. Obert (>31.10.08)

L. Harris (>31.10.08)

#### Finlande

Fortum Power & Heat Oy

M. Kautonen

M. Huopalainen

Teollisuuden Voima Oy

K. Luotonen

P. Hyvönen

#### France

AREVA NC

Ph. Obert

J. D. Treillard

EDF

J.L. Thébault

Y. Colleu

Eurodif Production SA

R. Jimenez-Shaw

M. Saléra-Cordier

FBFC

J.D. Treillard (6.6.08)

P. Daurès (6.6.08)

Socatri SARL

M. Saléra-Cordier

R. Jimenez-Shaw

\* Membre Non Assuré

## Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
<b>Grande Bretagne</b>		
British Energy Plc	A. Russell	K. Sinclair
British Nuclear Fuels Plc	A.J. Shuttleworth	
Urenco Ltd	D. Slater (6.6.08)	C. White (6.6.08)
<b>Hongrie</b>		
Paks Nuclear Power Plant Ltd	L. Molnar	
<b>Italie</b>		
European Commission - JRC - Site ISPRA	R. Lennartz	
ENEL *	R. Muscogiuri	R. Melandri
<b>Pays-Bas</b>		
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ	B.P. Jobse	
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV	G.J.G. Geertsema	G.J. Mensink
European Commission - JRC - Site Petten	R. Lennartz	
<b>Roumanie</b>		
Societatea Nationale Nuclearelectrica sa *	T. Chirica (6.6.08)	A. Havris (6.6.08)
<b>République Slovaque</b>		
Slovenske Elektrarne AS	R. Muscogiuri	I. Stehlikova
<b>République Tchèque</b>		
CEZ a.s.	V. Hronek (6.6.08)	J. Ortman (6.6.08)
<b>Suède</b>		
E.ON Sverige AB	B. Svensson	T. Andersson
Forsmarks Kraftgrupp AB	B. Kockum	S. Ordéus
OKG Aktiebolag	R. Danielsson	
Ringhals AB	J.E. Back (>31.10.08)	O. Fröberg
Svensk Kärnbränslehantering AB	B. Sundman	P.O. Lindberg
Studsvik AB	R. Atmer	J. Ericsson



## Représentants des Membres

### Membre

#### Suisse

AG für Kernenergie-Beteiligungen (AKEB)  
BKW FMB Energie SA  
Centrales Nucléaires en Participation SA  
Kernkraftwerk Gösgen Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG (KKL)  
Nordostschweizerische Kraftwerke AG  
Zwischenlager Würenlingen AG (ZWILAG)

### Représentant

T. Erb  
U. Bircher  
M. Plaschy (6.6.08)  
F. Schwabe  
T. Erb  
T. Erb  
T. Erb

### Suppléant

M. Mooser  
D. Burkhardt (6.6.08)  
  
P. Enderli

## Conseil d'Administration

Berndt Kockum  
Président

Alvin J. Shuttleworth  
Vice Président

Klaus Greimel  
Vice Président

Urs Bircher

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie  
Comité de Direction

Nick Feldman  
Administrateur Indépendant

Philippe Obert

Jean-Louis Thébault

Alastair Russell

Danny Van Welkenhuyzen  
Comité de Direction

Léon Vigneron  
Administrateur Indépendant

## Comités Consultatifs

### Comité de Souscription

Ivan	Annezer
Yvon	Colleu
Alisdair	Currie
Eric	Desseyn
André	Detemmerman
Neil	Duplessis
Thomas	Erb
Nick	Feldman
Paavo	Hyvönen
Berndt	Kockum
Stefan	Kurz
Philippe	Obert
Kathleen	Sinclair
Iveta	Stehlikova
Danny	Van Welkenhuyzen

### Comité Financier et d'Investissements

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Kevin	Kelly
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault
Marleen	Vercammen

### Comité d'Audit

Matts	Ekman
Rafaël	Jimenez-Shaw
Kevin	Kelly
Klaus	Luotonen
Alastair	Russell
Jean-Louis	Thébault

## L'ensemble du Personnel

Danny Van Welkenhuyzen  
Administrateur Délégué

Alisdair Currie  
Directeur Souscription & Sinistres

Eric Desseyn  
Directeur Prévention des Risques

Ivan Annezer  
Directeur Prévention des Risques

André Detemmerman  
Souscripteur

Ann Geivaerts  
Directeur Juridique

Christine Gouennou  
Assistante Administrateur Délégué  
& Conseil d'Administration

Annabelle Luzeka  
Assistante de Souscription

Marleen Vercammen  
Directeur Financier

Solange Raë  
Assistante Comptabilité

## Réviseurs

Deloitte  
Berkenlaan 8b  
B 1831 Diegem  
Represented by  
Mr. Rik Neckebroeck  
Réviseur d'Entreprise

## Actuaire

Nicolaï & Partners  
Frilinglei 109  
2930 Brasschaat

## Message du Président

Chers Membres,

EMANI a célébré en 2008 ses 30 ans de souscription d'assurances de dommages matériels dans le domaine de l'énergie nucléaire. Un long chemin a été parcouru depuis sa création en 1978. Le nombre de pays s'est accru de manière significative et l'on dénombre à présent 16 pays avec 50 membres participant actuellement de même que des perspectives de nouveaux arrivants.

La capacité d'assurance s'est également accrue considérablement de 1.500.000 € à 570.000.000 € avec un engagement net de 125.000.000 €. Les cotisations annuelles ont augmenté de 600.000 € à près de 41.000.000 €.

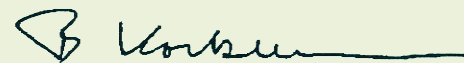
L'année 2008 a été une excellente année en matière de souscription et de statistique sinistres. Le résultat de souscription de 15.132.000 € est le plus élevé depuis l'existence d'EMANI. La crise financière n'a pas présenté un problème majeur. En résumé, 2008 fut une très bonne année pour la mutuelle et ses membres.

Nous devons nous séparer avec regret l'un de nos plus anciens membres, BNFL, lequel était l'un des membres fondateurs, les actionnaires ayant décidé autrement quant à l'existence de l'entreprise. J'aimerais les remercier pour le support qu'ils nous ont apporté pendant toutes ces années et plus particulièrement leur Secrétaire, M. Alvin Shuttleworth, lequel a été mon vice-président dans la mutuelle pendant les 6 dernières années.

A la veille de ce qui doit être un renouvellement d'importance pour le développement de l'énergie nucléaire, le rôle de EMANI devient crucial en termes de capacité d'assurance. Cette capacité est modulée par l'ensemble de l'équipe de la mutuelle en étroite collaboration avec nos réassureurs, lesquels soutiennent nos efforts d'accroissement et nous permettent de mieux servir nos membres.

EMANI est fière d'avoir fourni à ses membres un service de qualité pendant les 30 années passées et se réjouit de continuer à le faire durant cette période de renaissance du nucléaire.

Finalement, je suis ravi d'être présent aux côtés du Conseil d'Administration et de toute l'équipe EMANI pour renforcer et faire prospérer votre mutuelle.



**Berndt Kockum**  
Président du Conseil d'Administration

## Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour certains risques.

Les membres actuels de la Mutuelle comprennent des producteurs d'électricité avec des centrales en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation et bris de machine.

La possibilité de réduction de cotisations.

La possibilité de l'allocation de l'excédent de l'exercice.

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires

EMANI peut agir en qualité d'apériteur ou de co-assureur. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture "tous risques sauf" sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, et EMANI est l'apériteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant. Dans les cas où EMANI est co-assureur EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans certains cas, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.



## Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

L'affiliation est réservée à une firme ou une autorité du secteur public ou privé, exploitant d'installations nucléaires.

L'admission d'un nouveau membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.



## Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009

### Chers Membres,

A la fin de la 30ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2008.

La Direction de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. La Direction estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations de la Direction.

La société adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash flow et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté à la page 22.

### Capacité

La capacité globale d'assurance pour l'année 2008 est identique à celle de l'année passée et s'élève à 500.000.000 €.

La capacité d'assurance pour le risque de terrorisme de 200.000.000 € en 2007 est augmentée à 249.060.000 € en 2008.

Notre propre rétention est limitée à 124.176.875 € pour les polices "Dommages Matériels" et à 111.872.372 € pour les polices "Terrorisme".



## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 34.313.460 € en 2007 à 36.324.461 € en 2008 suite aux cotisations de nos nouveaux membres Urenco Ltd. et AREVA NC et à l'augmentation des participations des Membres actuels.

Augmentation du coût de la réassurance de 16.749.942 € en 2007 à 17.238.200 € en 2008 suite à l'augmentation des cotisations.

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

Le remboursement des cotisations, net de réassurance, s'élève à 5.763.405 € et se compose de la nouvelle réserve technique de 6.188.405 €, relative à la distribution du rabais effectif octroyé aux membres pour les polices 2008 devant être remboursé aux membres dans les 5 prochaines années et la part des réassureurs de 425.000 €. Par rapport à l'année passée, le profit de 4.973.205 € prenait en compte la distribution du rabais des Membres en 2007 pour les polices 2005 et 2006 de 3.207.145 € et l'annulation du solde de rétention de la réserve technique des polices de 2005 et 2006 de 8.180.350 €.

## Charges

Légère augmentation des frais généraux de 2.133.666 € à 2.496.242 € compte tenu de l'augmentation des honoraires de réassurance, des commissions d'acquisition, du coût en Ressources Humaines et des frais pour les réunions des Comités.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

L'excédent pour l'année 2008, net de réassurance, s'élève à 4.292.150 € et inclut un montant de 1.796.429 € pour le paiement des sinistres de l'année précédente et 6.088.579 € pour les ajustements des réserves des années précédentes.

## Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2008.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur marchande
Actions	0	0	0
Valeurs états étrangers	0	0	0
Obligations de sociétés	7.874.015	254.331	8.128.346
Obligations organismes internationaux	0	0	0
Fonds de placement marché monétaire	102.919.443	24.906	102.944.349
Fonds de placement obligations convertibles	0	0	0
Numéraire	22.139.874	0	22.139.874
Autres	10.000	0	10.000
<b>Total</b>	<b>132.943.332</b>	<b>279.237</b>	<b>133.222.569</b>

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2008.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Valeur marchande
Echéance à un an ou moins	125.069.317	125.094.223
Echéance après 2 ans jusqu'à 3 ans	7.874.015	8.128.346
Echéance après 3 ans et plus	0	0
<b>Total</b>	<b>132.943.332</b>	<b>133.222.569</b>

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2008.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Valeur marchande
Fonds de placement marché monétaire (AAA)	102.919.443	102.944.349
Obligations de société (AA)	7.874.015	8.128.346
Numéraire (AA)	22.139.874	22.139.874
Autres (NQ)	10.000	10.000
<b>Total</b>	<b>132.943.332</b>	<b>133.222.569</b>

## Produits financiers

<b>Euro</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Plus values/moins values	391.640	1.940.835
Intérêts et dividendes placements financiers	1.291.849	2.108.655
Intérêts dépôts à terme	1.911.774	680.348
Intérêts espèces et équivalent	200.722	160.880
Correction des valeurs sur placement	- 7.634.099	- 1.140.686
Précomptes	- 404.686	-455.156
Honoraires gestion financière	-67.715	-132.698
<b>Produits financiers nets</b>	<b>-4.310.505</b>	<b>3.171.168</b>

La perte des produits financiers provient des pertes de change non réalisées des investissements, suite aux règles de congruence des autorités belges en matière de réserve pour sinistres. Cette perte est compensée par le résultat total de l'association dans l'excédent enregistré au poste des charges de sinistres.

## Résultat

N'ayant pas eu de nouveaux sinistres importants en 2008, l'excédent pour l'année 2008 s'élève à 10.821.975 € par rapport au déficit pour l'année 2007 de 4.625.682 € (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes).

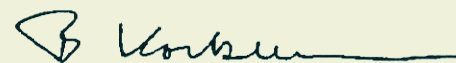
L'excédent technique de 15.132.490 € est alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances CBFA .

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter le déficit du résultat financier de 4.310.615 € au fonds de garantie.

## Fonds de garantie

Le fonds de garantie et la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 94.467.368 €.

La rétention de la réserve technique du rabais aux Membres des quatre prochaines années peut également être utilisée en tant que capacité d'assurance et s'élève pour 2009 à 4.950.724 €.



Berndt Kockum  
Président

## Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994 et de l'arrêté 171 du 31 mars 1999.

Les principes de réglementation correspondants s'appliquent à la mutuelle de la façon suivante:

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de douze membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels huit représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

### Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux membres de l'association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs assemblées. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et d'Investissements et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été convenues de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces comités doit être approuvée par le Conseil.

### Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs avant les assemblées.

### **Assemblée Générale**

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

### **Contrôle interne**

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

### **Procédures de contrôle interne**

La mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la Direction ainsi que des audits internes et externes.

### **Identification des risques**

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention de EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

### **Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections**

La mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.  
Le responsable du contrôle interne remet au Comité de contrôle interne un rapport sur l'efficacité des procédures en place.



## Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 Décembre 2008

### Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de E.M.A.N.I. ( une association mutuelle d'assurance ) pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 150.596 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.311 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association mutuelle, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

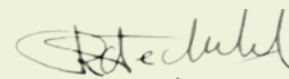
### **Attestations complémentaires**

Le respect par l'association des lois applicables et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2008 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 27 février 2009



Le Commissaire,  
Deloitte  
Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d SCRL  
Représentée par Rik Neckebroek

## Bilan aux 31 décembre 2008 & 2007

(Montants en euro)

<b>ACTIF</b>	31/12/2008	31/12/2007
<b>C. Placements</b>		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	102.919.443	44.004.702
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	7.874.016	58.602.510
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	22.139.874	17.896.582
7. Autres	10.000	0
	<b>132.943.333</b>	<b>120.503794</b>
<b>D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	1.879.337	1.993.803
III. Provision pour sinistres	7.670.422	12.545.355
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	425.000	0
	<b>9.974.759</b>	<b>14.539.158</b>
<b>E. Créances</b>		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	520.055	46.792
2. Intermédiaires d'assurance	1.097.218	523.506
II. Créances nées d'opérations de réassurance	4.514.953	3.237.338
III. Autres créances	10.919	472.782
	<b>6.143.145</b>	<b>4.280.418</b>
<b>F. Autres éléments d'actif</b>		
I. Actifs corporels	121.872	152.461
II. Valeurs disponibles	739.613	2.909.935
	<b>861.485</b>	<b>3.062.396</b>
<b>G. Comptes de régularisation</b>		
I. Intérêts acquis non échus	673.507	1.025.339
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>150.596.229</b>	<b>143.411.105</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.



## Bilan aux 31 décembre 2008 & 2007

(Montants en euro)

<b>PASSIF</b>	31/12/2008	31/12/2007
<b>A. Capitaux propres</b>		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	57.592.462	68.533.414
V. Résultat reporté		
1. Excédent/(déficit) reporté	0	0
	<b>57.592.462</b>	<b>68.533.414</b>
<hr/>		
<b>C. Provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	5.794.583	4.679.786
III. Provision pour sinistres	34.135.000	45.098.512
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	6.188.405	0
V. Provision pour égalisation et catastrophes	36.874.907	21.742.417
	<b>82.992.895</b>	<b>71.520.715</b>
<hr/>		
<b>G. Dettes</b>		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	710.777	228.740
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	1.922.243	2.178.864
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	229.946	347.213
b) Rémunérations et charges sociales	241.141	213.050
2. Autres	6.674.174	52.467
	<b>9.778.281</b>	<b>3.020.334</b>
<hr/>		
<b>H. Comptes de régularisation</b>	232.591	336.642
<hr/>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>150.596.229</b>	<b>143.411.105</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

## Compte de résultats pour les années se terminant au 31 décembre 2008 & 2007

(Montants en euro)

	2008	2007
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	37.439.258	35.042.395
- Primes émises	40.292.989	37.536.703
- Rabais aux membres	-2.853.731	-2.494.308
b) Primes cédées aux réassureurs	-17.123.733	-17.706.387
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-1.114.797	-728.935
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	-114.467	956.444
	<b>19.086.261</b>	<b>17.563.517</b>
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	3.404.344	2.949.884
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	97.024	50.673
d) Plus -values sur réalisations	4.134.772	3.451.074
	<b>7.636.140</b>	<b>6.451.631</b>
3. Autres produits techniques nets de réassurance	<b>13.726</b>	<b>169.045</b>
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-1.796.429	-559.918
aa) Montants bruts	-5.744.924	-733.399
bb) Part des réassureurs	3.948.495	173.481
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	6.088.579	-27.809.035
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	10.963.511	-39.111.355
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-4.874.932	11.302.320
	<b>4.292.150</b>	<b>-28.368.953</b>

## Compte de résultats pour les années se terminant aux 31 décembre 2008 & 2007

(Montants en euro)

	2008	2007
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	0	-3.207.145
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	-5.763.405	8.180.351
	<b>-5.763.405</b>	<b>4.973.206</b>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-136.264	-76.705
b) Frais d'administration	-2.359.978	-2.056.961
	<b>-2.496.242</b>	<b>-2.133.666</b>
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-472.401	-578.865
b) Corrections de valeurs sur placements	-7.731.123	-1.191.359
c) Moins-values sur réalisation	-3.743.132	-1.510.239
	<b>-11.946.656</b>	<b>-3.280.463</b>
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice avant la variation de la provision pour égalisation et catastrophes</b>	<b>10.821.974</b>	<b>-4.625.683</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-15.132.490	7.796.851
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice à affecter</b>	<b>-4.310.516</b>	<b>3.171.168</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans préparés en application de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2008 & 2007

(Montants en euro)

### 1. Activité de le Mutuelle et résumé des principales convention comptables

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2008, la capacité d'assurance d'EMANI par installation s'élève à 500.000.000 dont:

- 18,75 % de 5.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- 26.83% de l'excédent de 35.000.000 sur ces 5.000.000 est réassuré par des polices du type«quota shares»
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares» pour un pourcentage de 8.08%
- 79.45% de 413.250.000 sur ces 86.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss» et 8.08% est réassuré par des polices du type «quota shares»

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I.s'établit donc à 124.176.875 au 31 décembre 2008

Pour attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I s'élève à 250.000.000 dont :

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est retenu par EMANI
- 78,84 % de l'excédent de 154.170.000 sur ces 86.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- L'excédents 9.080.000 sur ces 240.920.000 est réassuré par tes traités de réassurance ;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 111.872.372 au 31 décembre 2008.

Les principales règles d'évaluation appliquées par EMANI se résument comme suit:

a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Autres éléments d'actifs - actifs corporels:

-Installations, équipement électronique et outillage:	33,33% par an
-Mobilier:	10% par an
-Matériel roulant:	20% par an

b) Provisions techniques

EMANI constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'AR du 22 février 1991 portant le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice au cours durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

e) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultats.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les "Obligations et autres titres à revenu fixe", des "Actions, parts et autres titres à revenu variable" et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique "Produits des placements" et "Charges des placements".

## 2. Fonds de Garantie

Par rapport au 31 décembre 2007, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2007 :	68.533.414
Le déficit de l'exercice 2008:	-4.310.516
Remboursement de la partie du fonds de garantie d'un membre quittant l'association :	-6.630.436

---

Fonds de garantie au 31 décembre 2008 :	57.592.462
---	------------

Le déficit de 2008 est expliqué par des pertes de change sur les investissements en GBP à cause de l'affaiblissement du GBP. Selon les règles de congruence, les provisions et dettes techniques d'une certaine devise doivent être couvertes pour la majeure partie par des valeurs représentatives dans les mêmes devises. Ces pertes de change sont incluses dans les résultats financiers. Le mouvement annuel de la provision pour égalisation et catastrophes dépend du bénéfice ou de la perte technique de l'association, ce qui veut dire que les produits (nets) des placements ne sont pas pris en compte dans la calcul du montant à doter.

## 3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'AR du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2008 & 2007, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs d'organismes internationaux	0	4.322.097
Valeurs états étrangers	0	17.351.192
Obligations des sociétés étrangères	7.874.015	545.134
Fonds de placement	56.895.072	41.985.468
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	22.151.354	18.108.215
	<hr/>	
	86.920.441	82.312.106

#### 4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, l'association devrait constituer sur base des données actuelles une provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 124.176.875. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas d'une perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 15.132.490 est doté pour l'année 2008 et un montant de 7.796.851 est doté pour l'année 2007.

#### 5. Gestion

La gestion des placements a été effectuée par des services extérieurs.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «charges des placements» et s'élèvent à 67.715 pour l'exercice 2008 et à 132.698 pour l'exercice 2007.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 328.749 pour l'exercice 2008 et à 142.926 pour l'exercice 2007.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à EMANI. Celles-ci s'élèvent à 404.685 pour l'exercice 2008 et à 312.673 pour l'exercice 2007 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.



**2 0 0 8**

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B 1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
<http://www.emani.be>